

Arrêté du 22 juin 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Normandie

NOR : JUSF1718705A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1527260A du 9 novembre 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie ;

Considérant le courrier du 20 avril 2017 de Mme Zora LATRECHE demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Normandie ;

Considérant le courrier JMV/FM/FS/294 du 28 avril 2017 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Normandie demandant la nomination de Mme Zora LATRECHE en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier 2017-491 du 3 mai 2017 du directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, demandant la nomination de Mme Zora LATRECHE en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

ARRÊTE

Article 1

Mme Zora LATRECHE, secrétaire administrative, est nommée, à compter du 1^{er} juillet 2017, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Normandie, en remplacement de Mme Saadi OMARRI-HIMMI, qui a obtenu sa mutation.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 20 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Zora LATRECHE est fixé à 3 800 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1527260A du 9 novembre 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Normandie est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 juin 2017.

Pour la ministre, et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur du pilotage et de l'optimisation
des moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,

Edouard THIEBLEMONT